Une croix sur la porte d'un cimetière ? Et hop au Conseil d'Etat !

écrit par Claude t.a.l | 3 août 2017
La France est-elle devenue un pays de fous ?

Qu'il faille une décision du Conseil d'Etat pour une croix sur la porte d'un cimetière ! (Prinçai, dans la Vienne)

Oh ! Bien sûr, l'histoire est complexe :
épisode 1 : portail avec une croix
épisode 2 : portail de remplacement en bois sans croix
épisode 3 : nouveau portail métallique avec une croix

Un abruti a bien sûr porté plainte auprès du Tribunal Administratif, au nom de la » laïcité « .
Lequel a transmis la plainte au Conseil d'Etat, qui a rejeté la plainte :

» « Alors même qu'un cimetière est une dépendance du domaine public de la commune, la loi réserve notamment la possibilité d'apposer de tels signes ou emblèmes sur les terrains de sépulture, les monuments funéraires et les édifices servant au culte », explique le Conseil d'Etat. »
(http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2017/07/28/97001-20170728FILWWW00272-cimetieres-les-croix-ne-sont-pas-contraires-a-la-laicite.php)

Mais l'affaire ne s'arrête pas là : retour au Tribunal Administratif.

Et la presse ,

– » nouvelle république » :
» Croix du cimetière de Prinçay : un avis qui ne résoud rien

Dans son arrêt, la plus haute juridiction administrative française rappelle que la loi de 1905 sur la séparation des églises et de l'Etat permet le maintien en place dans les cimetières des symboles religieux pré-existant à la loi, ainsi que leur entretien et leur éventuel remplacement. C'est le tribunal administratif qui, dans quelques mois, sera à nouveau appelé à se prononcer sur la légalité ou non de la croix de Prinçay. Il lui faudra auparavant déterminer si le précédent portail comportait déjà une croix, ce qui est loin d'être évident. »

(http://www.lanouvellerepublique.fr/Vienne/Actualite/24-Heures/n/Contenus/Articles/2017/07/29/Croix-du-cimetiere-de-Princay-un-avis-qui-ne-resoud-rien-3180493)

– FR 3

» En clair, il va donc maintenant falloir établir clairement à quelle date a été apposée la croix sur le portail du cimetière de Prinçay. Avant ou après 1905 ? »

(http://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/vienne/poitiers/croix-du-cimetiere-princay-balle-nouveau-camp-du-tribunal-administratif-1304067.html)

Et les » carrés musulmans » , ça existait avant 1905 ?
Des plaintes pour ça ?

Le laïcisme est une terrible plaie, complice de l'islamisation.

A quand une plainte d'un débile pour détruire les cathédrales ?
Le pire est que cette plainte pourra prospérer ! Ad islam eternam !

(je ne suis pas chrétien, je ne suis pas croyant).

Rappel de la saga évoquée sur notre site :

http://resistancerepublicaine.com/2017/02/24/poitiers-vont-ils-faire-retirer-la-croix-du-portail-dun-cimetiere/

http://resistancerepublicaine.com/2017/02/26/philippe-bonn-qui-veut-supprimer-les-croix-sur-les-portes-des-cimetieres-libre-penseur/